Notice

pour télécharger les données cadastrales 2014 de votre territoire de compétence

- 1- Ouvrez un navigateur internet (Internet explorer version 9 et suivantes ou Mozilla firefox ou Chrome) et tapez l'adresse : https://www.cigalsace.org/cadastre67
- 2- Vous arrivez sur la page ci-dessous vous permettant :
 - A- Soit de <u>télécharger</u> les données cadastrales (plans et matrice)
 - B- Soit de visualiser les plans cadastraux



Après avoir cliqué sur le lien vers le téléchargement des plans cadastraux et de la matrice cadastrale (cf §2.a.), vous arrivez sur la page ci-dessous :





TÉLÉCHARGEMENT DU CADASTRE

Grâce à une collaboration entre les services du Département du Bas-Rhin et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) les plans cadastraux bas-rhinois (hors CUS) ont été numérisé et sont régulièrement mis à jour par les services du cadastre de la DRFiP.

Le Département du Bas-Rhin fait également l'acquisition annuelle, auprès de la DRFiP de la matrice cadastrale pour toutes les communes bas-rhinoises

Le Département du Bas-Rhin peut rétrocéder ces données aux services déconcentrés de l'Etat et à ses établissements publics, aux collectivités locales et à leurs groupements ainsi qu'aux organismes privés ou publics chargés d'une mission de service public. Cette mise à disposition par le Département du Bas-Rhin intervient à titre gratuit.

Le service de téléchargement de la matrice et du plan cadastral est limité à un accès restreint. Vous avez reçu un courrier du Conseil Général vous indiquant vos paramètres de connexions. Vous pouvez les saisir ci-dessous pour accéder à l'application de téléchargement des fichiers, après acceptation des conditions d'utilisation.

En cas de problème/question, veuillez contacter Anne-Laure HANF (anne-laure.hanf@cg67.fr ou 03-88-76-68-78).

Télécharger le cadastre (accès restreint)

Téléchargement actif du 01/08/2014 au 31/10/2014

Vous allez procéder au téléchargement des plans cadastraux et des données littérales foncières de votre territoire. Ces données pourront ensuite être intégrées dans votre propre système d'information géographique (SIG) ou communiquées à votre prestataire pour intégration dans votre logiciel de consultation des données cadastrales.

Une fois les conditions d'utilisation des plans cadastraux et de la matrice cadastrale acceptées, et votre nom d'utilisateur/mot de passe complété et validé, vous accéderez à une interface vous donnant accès :

- Aux plans cadastraux 2014 au format EDIGEO en projection RGF93-CC48 et RGF93-CC49. La mention suivante est à apposer sur toutes les productions carto: « source : Direction Générale des Finances Publiques
- Cadastre ; mise à jour : 2014 ».

 Plus d'informations métadonnées du plan cadastral.
- Aux données littérales du cadastre (proprietaires fonciers) à jour au 1er janvier 2014. L'usage de ces données à caractère personnel est strictement encadré par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Plus d'informations métadonnées de la matrice cadastral

A2- Consultez les métadonnées du plan cadastral.

A3- Consultez les métadonnées de la matrice cadastrale.

A4- Entrez votre identifiant (mentionné dans le 1^{er} courrier du Conseil général) et votre mot de passe (mentionné dans le 2ème courrier du Conseil général).

Après avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du plan et de la matrice cadastrale, cochez la case.

Mot de passe:

J'accepte les conditions d'utilisation et je m'engage à les respe (Matrice et Plan cadastral).

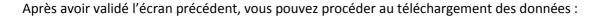
Valider

L'historique des actions effectuées sur ce site est enreg tré et conservé pour une durée de 1 an.

A5- Validez









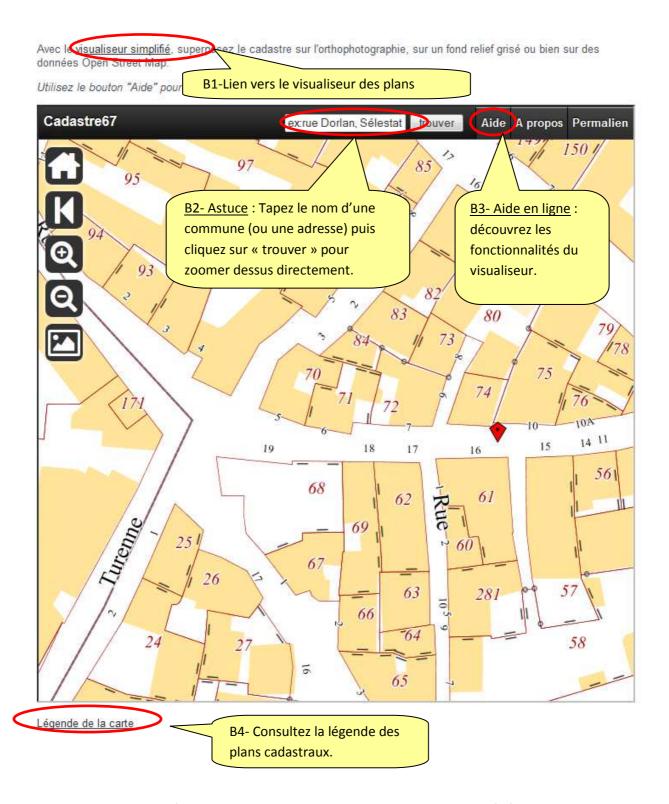
Les plans cadastraux et la matrice cadastrale 2014 peuvent être intégrés à votre système d'information géographique (SIG) ou à votre logiciel de consultation du cadastre. Cette intégration peut, selon les cas, faire l'objet d'une prestation de votre fournisseur de logiciel SIG.





B- Visualisation des plans cadastraux

Rappel, vous arrivez à cette interface grâce à l'adresse internet : www.cigalsace.org/cadastre67.



3- En cas de problème ou de question, votre interlocuteur au Conseil Général du Bas-Rhin est Anne-Laure HANF (anne-laure.hanf@cg67.fr ou 03-88-76-68-78).



